



Historycar Revival Chimay - 21 juillet 2025

Règlement particulier

Art. 1 - Définition

L'Historycar Revival est une épreuve de régularité et sera organisé sur le Circuit de Chimay le lundi 21 juillet 2025.

Cette épreuve est régie par le code sportif du RACB et par le présent règlement particulier. Par son inscription, le coureur se soumet à toutes ces réglementations.

N° de visa RACB Sport : REG03-M60a (05/06/2025)

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Catégories et moyennes km/h

RACING CARS - Voiture équipée course (cf. art.4)

Catégorie	Moyenne horaire imposée
Pre war (avant 1945)	Entre 40 et 75km/h
Fifties (45 à 60)	Entre 60 et 90 km/h
Seventies (60 à 80)	Entre 65 et 95 km/h
Eighties (80 à 90)	Entre 70 et 100 km/h
Monoplace	Entre 65 et 95 km/h

CLASSIC CARS - Voitures tourisme et GT (cf. art.4)

Catégorie	Moyenne horaire imposée
Classic Fifties (45 à 60)	Entre 50 et 70 km/h
Classic Seventies (60 à 80)	Entre 50 et 70 km/h

Les catégories seront limitées à maximum 30 voitures.

Art. 4 - Véhicules admis

1. Racing cars :

La date prise en considération sera la date de l'homologation par la FIA/CSI et non sa date de construction. Pour les véhicules non homologués, l'année de sa première immatriculation sera prise en compte et sera soumis à l'approbation des organisateurs.

1.1 Catégorie d'âge :

Pre war : jusqu'au 31/12/1946



Fifties : du 01/01/1947 au 31/12/1960

Seventies : du 01/01/1961 au 31/12/1980

Eighties : du 01/01/1981 au 31/12/1990

Monoplace : du 01/01/1947 au 31/12/1982

Chaque inscription sera vérifiée et validée par le comité organisateur, qui se réserve le droit de refuser un engagement sans devoir se justifier. Les voitures ne répondant pas à l'esprit de l'épreuve et ne correspondant pas à l'aspect d'époque seront directement refusées.

Les véhicules admis sont ceux homologués par la FIA dans les périodes FIA suivantes :

- Jusqu'à H2 inclus
- Les périodes IR, I, IC
- Les périodes J1 et J2 (homologuées avant 31/12/1990)

La liste des véhicules homologués par la FIA se trouve sur le site web de la FIA <https://historicdb.fia.com>.

La voiture devra suivre les critères repris dans le point ci-dessous et être conformes aux prescriptions de sécurité de l'annexe K article 5 de la FIA.

1.2 Présentation du véhicule

- Le remplacement de la dynamo d'origine par un alternateur est autorisé
- Tous les pneumatiques sont acceptés, excepté les pneus neige qui sont interdits.
- Un extincteur, en cours de validité (2kg min), doit être correctement fixé.
- En cas de modification sur le véhicule, le coureur s'engage à prouver que tout est conforme aux normes en vigueur.
- Décibel : Max 102 dB

2. Classic Cars

2.1 Catégorie d'âge :

Classic Fifties : du 01/01/1945 jusqu'au 31/12/1960

Classic Seventies : du 01/01/1961 au 31/12/1980

2.2 Présentation du véhicule

- La voiture doit être conforme aux prescriptions du code de la route à partir du passage au contrôle technique.
- La voiture dispose d'un toit rigide ou d'un hardtop correctement fixé. Les décapotables ne sont pas autorisés sauf si elles disposent d'un arceau et d'un harnais.
- Tous les pneumatiques sont acceptés, excepté les pneus neige qui sont interdits.



Art. 5 - Coureurs

Le pilote est seul à bord et sans instrument.

A. Licences

L'épreuve est accessible aux détenteurs d'une licence délivrée par le RACB ou une autre ASN reconnue par la FIA. Toutes les licences nationales et internationales de régularité, circuit et rally sont autorisées. Les licences des coureurs étrangers doivent obligatoirement être accompagnées d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par leur Fédération. Sans ce document, le participant se verra refusé au contrôle administratif.

Les coureurs non-licenciés sont admis moyennant l'obtention d'une licence « 1-jour ». Ces licences « one event » doivent être demandées sur le site du RACB au plus tard 10 jours avant le début de l'évènement.

B. Équipement Racing Cars

Pour les pilotes des catégories Racing Cars, le port d'un équipement conforme à l'annexe L de la FIA est obligatoire.

C. Équipement Classic Cars

Le port de la ceinture de sécurité (ou du harnais) est obligatoire pour le pilote sauf pour les véhicules homologués à l'époque sans ceinture de sécurité et qui en sont dépourvus.

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile (minimum norme CE) et en bon état est obligatoire.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes et les bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon, ...) sont prohibées, y compris pour les chaussures. Le port de chaussures fermées en toile, tissu ou cuir est obligatoire pour le pilote.

Le port d'un équipement de sécurité FIA est recommandé.

Art.6 - Engagement

Le prix d'inscription est fixé à 250 € par voiture. Celui-ci comprend 3 bracelets d'accès : 1 pour le pilote et 2 pour des mécanos/accompagnants, ainsi que 2 car-pass. L'épreuve se déroulant à la suite du Classic Bikes (18 au 20 juillet), vos accès vous permettront d'accéder à tout le week-end. Profitez-en pour découvrir ce bel évènement !

L'inscription doit être complétée et payée en ligne sur notre site www.circuit.be avant le 10 juillet. Une photo du véhicule devra obligatoirement être envoyée sur l'adresse info@circuit.be. Les organisateurs reviendront vers vous par mail pour vous confirmer votre inscription.

Les inscriptions non-réglées seront à payer sur place et un supplément de 20€ sera appliqué.

Les inscriptions sur place sont possibles, dans la limite des places disponibles.

En cas d'annulation de l'engagement par le participant avant le 12 juillet 2025, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 12 juillet 2025, le coureur ne sera plus remboursé. Toute inscription devant être annulée pour cause de maladie grave ou décès du participant, sera remboursée de 95% sur preuve d'attestation médicale.



L'Organisateur a souscrit une assurance suivant les instructions de la loi. La police d'assurance peut être consultée au secrétariat de la course.

Contrat Police N°730.261.439 AXA Belgique

De par son engagement, le pilote exonère la FIA, le RACB ainsi que le Circuit de Chimay ASBL préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, provenant ou résultant de sa participation à l'épreuve qu'elles soient ou non conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou d'une faute des dits Organismes, du RACB et/ou de la FIA ou de leurs préposés.

Art. 7 – Accès aux paddocks

Le week-end du 18 au 20 juillet, le Circuit de Chimay organise son traditionnel Classic Bikes, un évènement de motos anciennes. Afin de garantir une place aux concurrents de l'Historycar Revival, une partie du paddock leur sera réservée. Les participants pourront y accéder en fin de journée, une fois les courses de la journée terminées. Un parking tampon est prévu dans la Rue Thiérissart (un plan vous sera donné lors de votre passage au Welcome Pilotes)

Seuls les participants en possession de leurs documents et bracelets pourront avoir l'accès au paddock. Ceux-ci sont à retirer au « Welcome Pilote » situé au « Marché d'Antan » - Rue de l'Eau Blanche 6461, Virelles (Chimay) Coordonnées GPS : 50.062846, 4.334715.

Les bracelets pour les accompagnants seront également donnés sur place (aucun ticket ne sera envoyé au pilote). Le pilote est chargé de les distribuer à ses accompagnants avant d'entrer sur le site. Si un accompagnant n'a pas reçu son bracelet par le pilote et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** par après !

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 10 juillet 2025), les formalités, paiements et autorisation d'accès devront se faire au « welcome pilote » !

Art. 8 Welcome Pilote : vérifications administratives

Le Welcome Pilote est installé à l'extérieur du site, au « Marché d'Antan » à Virelles (Rue de l'Eau Blanche, 6461 Virelles).

Il sera accessible comme suit :

Vendredi 18 juillet : 8h00-18h00

Samedi 19 juillet : 8h00-18h00

Dimanche 20 juillet : 9h00-20h00

Le pilote devra avoir en sa possession sa licence valable pour se présenter au contrôle. Après la vérification administrative, les organisateurs lui remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- Le bracelet « Pilote » et les « Pitlane access » pour ses 2 mécanos
- 2 stickers car pass

Les bracelets PILOTES vous donnent accès aux toilettes et aux douches gratuitement.



Les bracelets « Pilote » et « Pitlane Access » donnent uniquement accès à la pitlane et au parc fermé. Il n'est valable que s'il est accompagné du bracelet week-end !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Art.9 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour toutes les voitures ainsi que pour l'équipement du pilote. Il se fera dans un petit chapiteau à l'entrée de votre paddock.

Il sera accessible comme suit :

- Dimanche 20 juillet : de 13h00 à 19h00
- Lundi 21 juillet : de 7h00 à 11h00

Art. 10 – Briefing des pilotes

Le briefing des coureurs est obligatoire et est prévu le lundi 21 juillet (voir horaire dans le timing de l'épreuve).

Art. 11 – Chronométrage

Le chronométrage s'effectue via la société RIS Timing à l'aide d'un système électronique, basé sur l'utilisation d'un transpondeur. Celui-ci est à récupérer au secrétariat et coûte 25€ pour la journée. La carte d'identité du pilote sera demandée en guise de caution. Le transpondeur doit être placé sur l'arceau ou sur une fenêtre.

Il est de la responsabilité du participant de maintenir convenablement en place le transpondeur, et ce y compris en cas d'accident si le concurrent reprend ensuite la route ainsi que de signaler un éventuel problème de fonctionnement aux responsables de chez RIS.

Tous les transpondeurs doivent être rendus au plus tard 1/2h après la fin de la dernière épreuve.

Le chronométrage sera réalisé au dixième de seconde.

Art.12 – Publicité

La publicité sur les voitures devra être conforme à l'usage normal et aux dispositions légales, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par les lois nationales, le règlement de la FIA ou le règlement du RACB
- soit non contraire aux bonnes mœurs et coutumes
- n'empiète pas sur les endroits réservés aux numéros de course (distribués par l'organisateur)
- ne gêne pas la vue du pilote
- doit respecter le règlement du RACB
- ne peut porter sur la promotion des jeux de hasard non-reconnus, tabac et autre dérivés comme prévu par la loi belge

L'organisateur ne sera tenu pour responsable quant à l'application et au résultat des précités et possibles sanctions que cela pourrait engendrer.



Lors de son passage au contrôle technique, le participant recevra deux stickers avec son numéro de course. L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisation. Les stickers comportant les numéros de course devront être placés sur chacune des 2 portières avant de la voiture.

Le nom du pilote ainsi que le drapeau de sa nationalité devront être apposés sur chaque aile avant du véhicule.

Les emplacements dans le parc d'assistance sont uniquement à vocation sportive. Il est donc interdit de d'organiser des repas de sponsors ou réception d'invités.

Par son engagement, les pilotes acceptent que leur nom, leur image et le classement soient utilisés par l'Organisateur à des fins promotionnelles ou publicitaires tant en Belgique qu'à l'étranger. L'utilisation se fera sans les avertir et sans rémunération.

Art.13 – Déroulement de l'épreuve

1. Essais chronométrés

Lors de la séance d'essais chronométrés, les pilotes effectueront un premier tour, à la sortie du parc fermé, derrière le véhicule officiel, en file indienne. Il est strictement interdit de le dépasser. Les voitures seront ensuite libérées pour 3 tours. Ceux-ci permettront aux pilotes de se familiariser avec le circuit et de déterminer sa position sur la grille de départ. Ainsi, le temps du meilleur temps, tout en respectant la moyenne maximale imposée par classe, sera retenu pour chaque pilote et permettra de connaître l'ordre de départ. Les résultats seront affichés près du container de l'équipe chrono.

2. Départ

À la sortie du parc fermé, les pilotes effectueront un tour de chauffe pour venir se placer en piste selon leur position déterminée lors de la séance d'essais du matin. Le top départ individuel sera donné par deux commissaires de piste toutes les 3 secondes.

3. Épreuve de régularité

→ L'épreuve de régularité se déroule en 8 tours.

→ Le temps de référence sera le chrono du deuxième tour (premier tour lancé). Si le chrono est hors d'ordre des moyennes établies par classe, le temps de référence sera corrigé au chrono le plus proche qui rentre dans l'ordre des moyennes établies.

→ Le classement sera établi en fonction des chronos réalisés sur les 6 derniers tours.

Le but pour le pilote est de rouler en étant le plus proche de son temps de référence tout au long de l'épreuve.

Le temps est calculé au 10^{ème} près.

Le pilote doit rouler en respectant impérativement les moyennes qui lui sont imposées suivant sa catégorie. S'il roule moins ou plus vite, des pénalités seront ajoutées à son total pour le classement.

→ 1 point par 0,1s au-dessus ou en dessous du chrono de référence du pilote.

→ Dépassement de la moyenne maximale:

Première infraction = avertissement (drapeau noir/blanc)

Deuxième infraction = disqualification immédiat (drapeau noir)

La fin de l'épreuve sera signalée aux participants ayant effectué leur 8 tours par le drapeau à damiers. Ils devront achever leur tour à allure normale et rentrer immédiatement aux paddocks via la pit-lane.



Sauf en cas de force majeure, toute voiture dont la vitesse deviendrait inférieure à 10 km/h ne sera pas classée.

4. Classement

Le gagnant sera le pilote qui aura totalisé le moins de points au classement final établi par RIS Timing.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le pilote dont la voiture est la plus ancienne. Si l'égalité devait persister, la victoire reviendrait au pilote dont la voiture à la plus faible cylindrée.

Le podium de toutes les catégories sera fait au grand chapiteau à la fin de la journée, une demi-heure après la dernière série. Les trois premiers de chaque catégorie recevront un trophée.

5. Règles

Il est interdit au pilote, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion de :

- Bloquer volontairement le passage des voitures participantes ou de les empêcher de les dépasser.
- Se comporter de manière incompatible avec l'esprit sportif
- De circuler en sens inverse de la compétition, tant sur la piste que dans la pitlane sauf pour une raison impérieuse sous ordre des commissaires.
- De rouler à une vitesse supérieure à 30km/h dans la pitlane

Le participant est responsable de son approvisionnement en carburant, huile, etc. La pompe à essence la plus proche se trouve à moins d'un kilomètre du Circuit. Il s'agit de la pompe Esso : Chaussée de Mons 17, 6460 Chimay.

Pour des exigences environnementales, chaque participant devra installer un tapis de sol ou une bâche en dessous de sa voiture lors de chaque assistance. Un manquement à cette règle constaté par un commissaire sportif entraînera une pénalité au classement final.

Art. 14 – Infraction

Un pilote ne respectant pas l'une des règles établies dans ce présent document ou présentant une attitude jugée dangereuse sur la piste et en dehors se verra sanctionné. La sanction peut aller du simple blâme ou une exclusion définitive de l'épreuve. Deux blâmes seront également synonyme d'exclusion.

Art. 15 – Interprétation et modification du règlement

Le directeur de course est chargé du bon déroulement de l'épreuve en appliquant le présent règlement et ses dispositions. Néanmoins, il devra informer le Commissaire Sportif de toute décision importante qu'il aura été amené à prendre en application de la réglementation générale ou particulière de la compétition.

Tout cas, non prévu par ledit règlement, sera vu par le Commissaire Sportif qui a le seul pouvoir décisionnel.

Ce règlement particulier est publié en français et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le texte français est prépondérant.

L'organisateur, en accord avec le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent



règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les concurrents en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

Art. 16 – Organisateur

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 - B-6464 Bourlers (Siège social)

Jours ouvrables de 9h à 16h30 : + 32 60 210 429

Email : info@circuit.be

Web : www.circuit.be

L'adresse du Circuit : Rue Grand Prix des Frontières 1, 6460 Chimay

Art. 17 – Officiels

Directeur de course : Philippe Dohy Lic : 2786

Directeur sécurité : Francis Brousmiche Lic : TBA

Responsable contrôle technique : TBA Lic : TBA

Secrétaire du meeting et relation concurrents : Léna Robin Lic : TBA

Commissaire Sportif : TBA Lic : TBA

Commissaire d'organisation : Jean Yernaux

Responsable Welcome coureurs : Ludovic Miny

Organisme de chronométrage : RIS Timing

Règlement particulier approuvé le/...../ 2025 sous le N° de Visa :

Par

Signature :